



CREATERRA
Partenaire de votre Patrimoine

Panta Rhei

Rien n'est permanent sauf le changement

Citation

« La vie est l'art de dessiner sans gomme à effacer »

John W. Gardner (1912-2002)

Janvier 2018, n°61 - Trimestriel

Editorial

Chers lecteurs, chers clients,

Toute l'équipe de Createrra se joint à moi pour vous souhaiter, à vous et vos proches, une très belle année 2018.

Le 3 janvier 2018 est aussi la date d'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation européenne MIFID2. MIFID (Markets in Financial Instruments Directive) est une directive européenne concernant les marchés d'instruments financiers qui a pour objectif de rendre les marchés financiers européens plus efficaces, plus transparents et d'améliorer la protection des investisseurs.

Dans la prolongation de Mifid1, entrée en vigueur en 2007, Mifid2 poursuit les objectifs principaux suivants :

- servir au mieux les intérêts des investisseurs;
- accroître la protection des investisseurs;
- établir une transparence des frais liés à l'investissement;
- augmenter la transparence des marchés financiers;
- préserver l'intégrité des marchés financiers.

Que Mifid2 va-t-il changer en pratique ?

- De nouveaux mandats de gestion devront être signés début 2018. Ces mandats affineront les questions liées au profil d'investisseur afin de permettre à Createrra d'encore mieux s'assurer de la pertinence des investissements mis en œuvre ;
- Une communication détaillée de tous les frais payés par le client sera établie dans le cadre de son mandat de gestion. Cette obligation incombe tant au banquier dépositaire qu'à Createrra, le gestionnaire ;
- Createrra a décidé de ne plus proposer de mandat de gestion conseil ;
- En termes de rémunération pour Createrra, MIFID2 impose à partir de 2018 que la seule rémunération perçue par Createrra dans le cadre d'un mandat de gestion discrétionnaire soit payée par le client.

Jusqu'au 31/12/2017, Createrra percevait la commission de gestion payée par le client, des rétrocessions de la part des banquiers dépositaires et occasionnellement, des paiements de la part de certains fonds.

A partir du 3 janvier 2018, la seule rémunération de Createrra sera payée directement par le client sous

forme de commission de gestion. Afin de maintenir le niveau des revenus de la société, les commissions de gestion perçues par Createrra seront augmentées. Cette augmentation de frais sera compensée par une réduction importante des frais de transactions effectuées auprès des banquiers dépositaires ainsi que par une réduction des frais de gestion de certains fonds. Toute rétrocession qui serait perçue par Createrra de la part d'un banquier ou d'un fonds sera, sur une base trimestrielle, reversée dans son intégralité sur le compte du client.

Concrètement, les frais totaux que le client payera ne devraient pas être supérieurs aux frais payés par le passé et pourraient même être légèrement inférieurs ;

- Tous les fonds d'investissement vendus en Europe devront mettre à disposition de l'investisseur une documentation claire et précise souvent appelée KID (Key Information Document). Cette documentation doit être à disposition de l'investisseur tant avant, pendant qu'après l'investissement ;
- En cas de baisse de plus de 10% de la valeur du portefeuille d'un client par rapport au 1er janvier, Createrra aura l'obligation, dans un délai raisonnable, de l'en avertir. Cette obligation continue si après la première information d'une telle baisse, le portefeuille continue de baisser de 10% supplémentaires et ainsi de suite ;
- L'accès à la recherche économique et financière devient obligatoirement payant pour les professionnels de la finance. En théorie, ces frais de recherche devraient être endossés par la clientèle en sus de la commission de gestion. Cependant, Createrra prendra ce coût à sa charge.

Ces nouvelles réglementations européennes bouleversent sérieusement le monde de la finance et obligent les gérants de fortunes à adapter leur « Business Model » afin de conserver leur rentabilité.

Retenons les objectifs louables de cette réforme qui devraient améliorer la qualité du service de gestion pour le client et permettre d'éviter des écueils que l'année 2008 a connus sur les marchés financiers.

Bernard Vulfs
Associé-Directeur

Dans ce numéro :

Economies - Marchés -
Stratégie : les tendances 2

Asset allocation 3

Indices 3

Investment School :
MAIF 4

Economies - Marchés - Stratégie: les tendances

Dans notre revue des marchés de janvier 2017, nous avons conclu que les perspectives économiques mondiales nous incitaient à l'optimisme pour l'année qui débutait. Comme espéré, nous avons assisté en 2017 à une relance économique synchrone et à des marchés boursiers solides. Une croissance économique vigoureuse, des bénéfices importants du côté des entreprises et des politiques monétaires très souples ont en effet poussé les marchés à la hausse, et cela malgré les tensions géopolitiques importantes (la guerre verbale entre les Etats-Unis et la Corée du Nord, la crise en Catalogne, les négociations laborieuses sur le Brexit, les élections françaises,...). Même les ouragans qui se sont abattus durant l'automne sur le territoire américain n'ont eu qu'un impact modéré sur les marchés. Et de notre côté de l'Atlantique, même la Grèce, hier au bord de la faillite, devrait renouer avec la croissance cette année et ne génère plus d'inquiétudes sur les marchés.

Le dernier trimestre 2017 fut notamment marqué par la déclaration d'indépendance du gouvernement catalan avortée par Madrid, suivie des élections en décembre qui ont vu à nouveau les partis indépendantistes sortir vainqueurs des urnes. Tout cela sera sans aucun doute une source d'incertitudes en Europe pour les prochains mois. Aux Etats-Unis, nous avons enfin assisté au vote fin décembre de la réforme fiscale par le Congrès. Celle-ci prévoit entre autres une forte baisse du taux d'imposition sur les bénéfices des sociétés (de 35 à 21%); une mesure susceptible de doper les profits des entreprises US et d'alimenter les rachats d'actions. En décembre encore, la Federal Reserve américaine a relevé comme attendu ses taux directeurs pour la troisième fois en 2017.

Dans son ensemble, l'année 2017 fut finalement bien moins volatile que 2016 qui, pour rappel, fut marquée par un grand plongeon début d'année (craintes de ralentissement en Chine) et une autre chute importante en juin 2016 lors de la publication des résultats du référendum sur le Brexit.

Un élément marquant et inattendu de 2017 fut la baisse importante du dollar US (près de 14%!). Il s'agit de la plus forte baisse du dollar face à l'euro en une décennie,

ce qui a bien évidemment pesé sur la performance des portefeuilles.

Du côté du pétrole, les efforts de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour réduire leur production ont réussi à faire grimper les cours de l'or noir en 2017. Le baril de Brent a en effet gagné près de 18 % l'année passée.

En 2018, les marchés actions pourraient continuer à bien se comporter car l'horizon économique semble dégagé des deux côtés de l'Atlantique. Bien évidemment, le tableau n'est pas dénué de risque. Tout d'abord du côté des Etats-Unis où les valorisations sont élevées avec, à la tête du pays, un président toujours plus imprévisible. Du côté du pétrole, les prix resteront volatils en fonction des tensions géopolitiques au Proche-Orient et de la diplomatie américano-russe. Les risques de tension sont loin d'être écartés. En outre, des doutes persistent sur l'accord de gel de production. Ensuite, la force de l'euro, signe de robustesse de la zone économique, pourrait nuire aux exportateurs européens si elle perdure. Enfin, la normalisation monétaire, en marche de part et d'autre de l'Atlantique, constitue un grand point d'interrogation. Il semble déjà quasi acquis que la Federal Reserve américaine augmentera ses taux deux à trois fois en 2018. Du côté européen, avec une croissance supérieure de 2%, l'inflation devrait regagner progressivement du terrain. Dans ce contexte, la Banque Centrale Européenne réduira son programme d'achat d'actifs dès janvier à un rythme de 30 milliards d'euros par mois jusqu'en septembre prochain pour le clôturer en fin d'année. Le premier relèvement du taux directeur européen devrait alors intervenir au deuxième semestre 2019. L'impact de ces hausses des taux d'intérêt se fera principalement sentir sur les marchés obligataires et sur le marché des changes.

Dans ce contexte, nous continuons de privilégier une diversification des portefeuilles en différentes classes d'actifs afin de faire face à d'éventuelles secousses à court terme.

En pratique, nous préconisons l'asset allocation suivante pour un portefeuille équilibré (EUR):

Asset allocation préconisé pour un investisseur MEDIUM (maximum 50% actions) en EUR

Allocation d'actifs		Exposition devises	
Total actions individuelles et fonds actions (immobilier inclus)	45%	EUR	83%
actions européennes	29%	USD	12%
actions américaines	11%	Autres	5%
actions émergentes + Japon	5%		
Obligations et fonds obligataires	25%		
Fonds alternatifs	17,50%		
Divers (Or et autres matières premières)	4%		
Liquidités	8,50%		
	100%		100%

Lignes directrices de notre politique-maison. Pour de multiples raisons, des différences, parfois substantielles, peuvent exister entre plusieurs portefeuilles.
Clôture de rédaction : 03/01/2018.

Fabien Plancq
Senior Wealth Manager

Indices

EQUITIES	2017 Q4	2017
Euro Stoxx 50	-2,53%	6,49%
STOXX Europe 600	0,26%	7,68%
CAC 40 (Paris)	-0,32%	9,26%
BEL 20 (Brussels)	-0,99%	10,30%
S&P 500 (New York)	6,12%	19,42%
NASDAQ (New York)	6,27%	28,24%
NIKKEI 225 (Tokyo)	11,83%	19,10%

BONDS	2017 Q4	YTD
Bloomberg Barclays EuroAgg Total Return Index	0,55%	0,68%
Bloomberg Barclays US Aggregate Total Return Index	0,39%	3,54%
Bloomberg Barclays EM USD Aggregate Total Return Index	0,62%	8,17%

COMMODITIES (in USD)	Gold	Silver	Oil (WTI)	Bloomberg Agriculture
As at 29/12/17	1.302,80	16,94	60,42	47,51
As at 31/12/16	1.147,50	15,93	53,72	53,88
%	13,53%	6,34%	12,47%	-11,83%

CURRENCIES	USD	GBP	CHF	JPY
As at 29/12/17	1,2005	0,8881	1,1703	135,2800
As at 31/12/16	1,0517	0,8535	1,0721	122,9700
%	-14,15%	-4,05%	-9,16%	-10,01%

Investment School: MAIF

Au nom de toute l'équipe de Createrra, j'aimerais d'abord vous présenter nos meilleurs vœux pour 2018.

Que cette nouvelle année constitue un excellent cru pour vous et vos proches et vous préserve en excellente santé !

Nous sommes ravis de vous annoncer que nous allons lancer très prochainement un nouveau compartiment d'investissement : le MAIF.

Ce véhicule nous permettra de nous exposer à l'ensemble des classes d'actifs financiers via l'utilisation judicieuse et dynamique de produits indiciaires de gestion passive.

Le concept du MAIF (Multi Asset Index Fund) est basé sur une constatation à première vue banale mais extrêmement prometteuse si on l'exploite avec efficacité :

La majorité des gérants de fonds professionnels performant moins bien que leur indice de référence, particulièrement sur une longue période.

Cet état de fait est purement factuel (démonstré par de très nombreuses études telles que S&P Dow Jones Indices LLC, Morningstar, Lipper, etc).

Pour aller jusqu'au bout de ce postulat, nous avons longuement travaillé à la création d'un compartiment d'un fonds d'investissement qui permettra d'investir de manière optimisée dans des produits indiciaires appelés « trackers » ou encore ETFs (Exchange Traded Funds) :

- obligations internationales des pays développés et des pays émergents ;
- actions internationales (dont les émergents) incluant notamment celles exposées au secteur immobilier, actions thématiques telles que celles liées à la robotisation ;
- matières premières ;
- fonds alternatifs liquides de grande qualité via des investissements directs (non indiciaires car les indices alternatifs actuels sont peu concluants).

Le compartiment vise à offrir à l'investisseur une performance annuelle positive à long terme peu corrélée aux marchés actions en combinant plusieurs avantages :

- permettre une souplesse élevée pour adapter l'exposition à chaque classe d'actifs en fonction de nos anticipations (aboutissement d'un processus combinant analyses macro-économiques, recours à un modèle quantitatif d'analyse des risques, études sectorielles, etc.) ;

- investir dans des trackers pour assurer des performances conformes au marché dans chaque classe d'actifs **simultanément** permettant ainsi de figurer en principe dans le peloton de tête pour chaque type d'actifs. Seule l'exposition dans la classe alternative sera réalisée par des investissements directs dans des fonds alternatifs UCIT ;
- recourir, si nécessaire, à l'utilisation de futures sur indices (actions et obligataires principalement) pour assurer une réactivité suffisante adaptée à nos objectifs d'exposition par classe d'actifs. Théoriquement, le compartiment pourrait momentanément n'être investi qu'en sous-jacents obligataires pour un total de 15% des actifs gérés (en cas de situation extrême bien entendu) ;
- profiter de la création, ces dernières années, de trackers spécifiques tant au niveau géographique que sectoriel ou thématique, ... (ex : la robotique, l'économie numérique, l'eau, les futurs pays émergents, etc.).

Le recours aux trackers n'empêche nullement une gestion dynamique de l'asset allocation grâce à l'offre pléthorique d'ETFs UCIT suffisamment liquides.

Selon Morningstar, en 2016, le marché européen atteignait 546 milliards d'euros pour 2373 ETFs, toutes classes d'actifs confondues.

Les ETFs sélectionnés répondent à plusieurs critères :

- liquidité quotidienne suffisante (cours en temps réel disponibles sur les supports traditionnels tels que Bloomberg) ;
- stratégies de duplication complètes et physiques nettement préférées à celles faisant appel aux produits structurés ;
- format UCIT (répond notamment à des normes européennes de limitation des risques) ;
- frais de gestion nettement plus bas que ceux des fonds d'investissement ordinaires.

Le compartiment sera en principe lancé dès le début de 2018. Nos clients seront investis dans ce concept novateur en fonction des profils de risques déterminés dans le mandat de gestion.

Les honoraires de gestion ne seront bien évidemment pas appliqués sur les montants investis dans le MAIF.

A titre indicatif, la performance brute pro forma réalisée en 2017 sur le MAIF aurait été de 8.11% pour un risque modéré.

Charles BOK
Associé-Directeur

CREATERRA SA

est une société de gestion indépendante agréée et contrôlée par les autorités luxembourgeoises et belges (Commission de Surveillance du Secteur Financier – Banque Nationale de Belgique). N'hésitez pas à consulter notre site www.createrra.com ou à prendre contact avec nos collaborateurs pour une information détaillée (gestion de portefeuille, choix d'une banque dépositaire, planification et structuration de patrimoine).

Belgique

66 rue du Tabellion, 1050 Bruxelles
Tel +32 (0)2 346 26 76 - Fax +32 (0)2 346 10 45

Luxembourg

6 rue d'Arlon, 8399 Windhof
Tél +352/45 16 36 1 - Fax +352/45 16 38

www.createrra.com



CREATERRA
Partenaire de votre Patrimoine